



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

volailles

Question écrite n° 73941

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des producteurs de volailles qui doivent faire face au coût croissant d'enlèvement et de traitement des coproduits d'abattage. Les professionnels de cette filière sont opposés à toute réintroduction des farines animales dans l'alimentation des volailles. Or, les surcoûts engendrés par l'élimination des coproduits d'abattage, lesquels ne peuvent plus être valorisés, sont particulièrement élevés et représentent une charge de 32 millions d'euros pour l'ensemble du secteur de l'abattage. Dans ces conditions, et au moment où les producteurs de volailles doivent faire face à un retournement brutal de la consommation, il lui demande s'il ne juge pas indispensable de rétablir le tarif d'indemnisation qui était en vigueur jusqu'au 31 août dernier pour les coproduits de l'abattage des volailles.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73941

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1346